



Perpignan, le 18 février 2025

Administration générale  
TC-AR-VR-LS

Monsieur Pierre-André DURAND  
Préfet de région Occitanie  
1, place Saint-Etienne  
31 000 TOULOUSE

Monsieur le Préfet,

En 2018 et 2019, l'OPH66 a réalisé une opération de rapprochement avec la société anonyme Roussillon Habitat. Cela c'est notamment traduit par un rachat du capital, la mise en œuvre d'une convergence des deux gouvernances et une capacité à réaliser des économies d'échelle ainsi que la production de produits locatifs complémentaires.

Dans le respect de l'esprit comme de la lettre de la loi ELAN du 23 novembre 2018, force est d'admettre que 5 ans après, la totalité des objectifs ont été atteints. En outre, cette réussite collective s'est effectuée dans un contexte difficile marqué par une crise sanitaire et une crise économique.

Aujourd'hui, le logement social est face à de nouveaux enjeux et sur le territoire des Pyrénées-Orientales, fortement marqué par le chômage et la pauvreté. Il devenait indispensable de construire une nouvelle stratégie de développement pour ces deux organismes.

C'est conscient de ce contexte précis que les gouvernances respectives de l'OPH66 et de Roussillon Habitat ont décidé de franchir une nouvelle étape dans le processus de rapprochement initié en 2018. En effet, face à la crise du logement et aux nouveaux impératifs des politiques publiques liés aux changements climatiques, il devenait indispensable de trouver la forme juridique la plus adéquate pour réaliser ces nouvelles orientations stratégiques. Les deux conseils d'administration ont ainsi décidé à l'unanimité de faire absorber le patrimoine et les salariés de l'OPH66 par la SA Roussillon Habitat dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine (TUP).

Cette opération juridique complexe permettra d'atteindre trois objectifs :

- Consolider le niveau de production de logements sociaux à destination des publics du PDHLPD ;
- Procéder à la décarbonation de son activité avec notamment la mise en œuvre d'un nouveau Plan Stratégique Patrimonial décarboné ;
- Accroître l'offre de logements locatifs sociaux à destination des salariés du département.

Aujourd'hui, l'avancement de notre projet me conduit à vous saisir afin que nous puissions faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de votre prochain Bureau du 8 avril. Par ailleurs, je me permets de vous préciser qu'en date du 6 février dernier, le Comité Social Economique de l'OPH66 a émis un avis favorable à l'unanimité sur le présent projet.

Je vous remercie par avance pour l'attention portée à notre demande. Le Directeur général de l'OPH66 et de Roussillon Habitat, avec ses équipes, se tient à l'entière disposition de vos services.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Toussainte CALABRESE  
Présidente

